PLAN d'OCCUPATION des SOLS

Approuvé

Houssen

3b. Zonage (zones U et AU)

P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 Janvier 2006

Le Maire

DAUCHER

Novembre 2005

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de l'opération	Désignation de l'opération	Bénéficiaire de l'opération
1	Amorce de voie d'accès au secteur AUa, largeur 8 mètres, à partir de la rue de la Gravière.	Commune
2	Aménagement d'un carrefour à l'intersection de la rue de Lattre et de la rue Principale.	Commune
3	Amorce de voie d'accès au secteur AUa, largeur 8 mètres.	Commune
4	Amorce de voie d'accès au secteur AUa, largeur 8 mètres.	Commune
5	Amorce de voie d'accès au secteur AUa, largeur 8 mètres, à partir de la rue de la Croix.	Commune
6	Amorce de voie d'accès au secteur AUa, largeur 8 mètres, à partir de la rue du cimetière.	Commune
7	Amorce de voie d'accès au secteur AUa, largeur 8 mètres, à partir de la voie d'accès Sa6 à CORA.	Commune
8	Amorce de voie d'accès au secteur AUa, largeur 8 mètres, à partir de la rue du Pape.	Commune
9	Amorce de voie d'accès au secteur AUa, largeur 8 mètres, à partir de la rue du Ladhof.	Commune
10	Amorce de voie d'accès à la zone AU, largeur 8 mètres, à partir de la rue du Ladhof.	Commune
12	Elargissement de la rue de Centre.	Commune
13	Création d'un cheminement piétonnier reliant la rue Principale au secteur AUa.	Commune
14	Création d'un cheminement piétonnier dans le prolongement d'une liaison piétonne existante.	Commune
15	Aménagement d'une piste cyclable rue du Château d'eau.	Commune
16	Aménagement d'une piste cyclable reliant le "Rosenkranz" au Ladhof à Colmar.	Commune
17	Aménagement d'un carrefour à l'intersection de la rue de la Gare, de la rue du Parc et de la rue des Vosges.	Commune
18	Aménagement de rebouché de la rue des jardins sur la rue du Ladhof.	Commune
19	Prolongement de la rue de la Croix, largeur 8 mètres.	Commune
20	Elargissement de l'impasse de l'Ill, à 8 mètres, avec création d'un accès secondaire à l'école et à la salle des fêtes et d'une place de retournement.	Commune
21	Aménagement d'un accès à la zone AU à partir de la rue de Lattre	Commune
22	Amorce de voie d'accès à la zone AU, largeur 8 mètres, à partir de la rue de la Croix.	Commune

ECHELLE

LIMITES

- Limite communale
- Limite de zone ou de secteur
- Marge de recul
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cheminement piétonnier à créer
- Piste cyclable à conserver
- Piste cyclable à créer

EMPLACEMENTS RESERVES

- Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés
- OUVRAGE PUBLIC INSTALLATION D'INTERET GENERAL
- VOIE PUBLIQUE A CREER OU A ELARGIR

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

classés au titre de l'art. L130-1 du code de l'urbanisme

- ESPACES BOISES CLASSES A CONSERVER
- PLANTATIONS A REALISER

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES

au titre de l'art. L123-1-7° du code de l'urbanisme

- Bâtiment ou élément architectural à conserver
- ARBRE REMARQUABLE A CONSERVER

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.